



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE FORT-MAHON-PLAGE

Table récapitulative Séance du 4 février 2026

Légalement convoqué le 30 janvier 2026, le Conseil Municipal s'est réuni le 4 février 2026 à 17 heures, salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Alain BAILLET, Maire.

Le Conseil Municipal a examiné les projets de délibérations suivants:

Numéro	Objet	Décision du Conseil Municipal
2026.01)	Cession au SDIS de la parcelle AT 247 à l'euro symbolique pour la construction d'un casernement pompier.	14 voix pour - adoptée à l'unanimité
2026.02)	Acompte sur subvention 2026 à l'office de tourisme	8 voix pour - 6 n'ont pas voté
2026.03)	Acompte sur subvention 2026 à l'OMS	12 voix pour - 2 n'ont pas voté
2026.04)	Acompte sur subvention 2026 à l'OMC	9 voix pour - 5 n'ont pas voté
2026.05)	Délibération annuelle autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité (en application de l'article L.332-23-2° du Code Général de la Fonction Publique)	14 voix pour - adoptée à l'unanimité
2026.06)	Contrat d'accès aux services de la bibliothèque départementale de la Somme	14 voix pour - adoptée à l'unanimité
2026.07)	Budget Principal: délibération spéciale ouvrant des crédits nouveaux avant le vote du budget primitif	14 voix pour - adoptée à l'unanimité
2026.08)	Budget assainissement: délibération spéciale ouvrant des crédits nouveaux avant le vote du budget primitif	14 voix pour - adoptée à l'unanimité
2026.09)	Budget base nautique: délibération spéciale ouvrant des crédits nouveaux avant le vote du budget primitif	14 voix pour - adoptée à l'unanimité
2026.10)	Budget Centre équestre: délibération spéciale ouvrant des crédits nouveaux avant le vote du budget primitif	14 voix pour - adoptée à l'unanimité
2026.11)	Avis sur la demande d'enregistrement d'une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE)	14 voix pour - adoptée à l'unanimité
2026.12)	Demande de subvention pour l'enrochement de la digue sud	14 voix pour - adoptée à l'unanimité
2026.13)	Adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires 2026 - 2030	14 voix pour - adoptée à l'unanimité

La séance est levée le 4 février 2026 à 18h55.

Diffusion:

- panneaux d'affichages municipaux
- Site internet de la Ville www.fort-mahon-plage.com (rubrique: la Mairie > Affichage municipal > Conseil Municipal)

Conformément aux dispositions de l'ordonnance n°2021-1310 et au Décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021; toute personne peut obtenir une copie de ces délibérations en Mairie, aux heures habituelles d'ouverture.